

Guide de soumission pour petites réclamations (Nettoyage et/ou prévention de la pollution)

Glossaire

Hydrocarbures : Tout type d'huile minérale (pétrole brut, diesel, distillats, lubrifiants, etc.)

Déversement d'origine inconnue : déversement en milieu marin d'origine inconnue (ceci n'inclut pas les déversements d'origine terrestre)

Caisse : Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires

Généralités

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour vos demandes de réclamations à la Caisse, pour vos dépenses de nettoyage ou de prévention dont le total ne dépasse pas 15 000 \$ pour un même incident.

La Caisse peut payer les réclamations pour dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par toutes les classes de navires ainsi que pour les déversements d'origine inconnue. Cette indemnisation peut couvrir les frais raisonnablement encourus pour contenir et/ou stopper et prévenir la pollution à la source, et pour nettoyer les navires, les installations ou l'environnement suite à un déversement d'hydrocarbures. Le remboursement peut également couvrir les frais raisonnablement encourus des mesures opérationnelles prises pour récupérer les hydrocarbures en mer et sur le littoral. En outre, l'indemnisation peut aussi couvrir les mesures opérationnelles prises telles que la mobilisation des ressources essentielles même si aucune pollution ne s'est produite.

Vous devez déposer une demande avec la Caisse dans les deux ans suivant la date à laquelle les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures se sont produits et dans les cinq ans suivant l'événement qui les a causés. Cependant, le plus tôt vous soumettez votre réclamation à la Caisse, le plus tôt la Caisse peut commencer son évaluation.

Vous devez informer la Caisse lorsque vous soumettez également votre réclamation au propriétaire du navire ou à son assureur pour l'incident en cause. Si vous poursuivez le propriétaire du navire devant les tribunaux, la Caisse doit être nommée comme partie au litige.

Toute réclamation doit être signée par le demandeur ou par son représentant légal. Sur réception d'une demande, la Caisse peut nommer un expert maritime local qui pourra, au besoin, communiquer avec vous ou votre représentant légal afin d'obtenir des renseignements supplémentaires.

Ce qui suit concerne les parties du formulaire pour petites réclamations

Partie 3. Description de l'événement

Dans cette section, expliquez simplement ce qui s'est passé, où et quand l'incident s'est produit et, dans la mesure du possible, pourquoi c'est arrivé et qui était impliqué. Indiquez autant que vous sachiez l'étendue de la pollution en vous référant aux cartes marines, autres cartes ou coordonnées et décrivez la longueur et la largeur de la nappe d'hydrocarbures ainsi que la zone la plus fortement contaminée. Décrivez la menace de pollution ou les dommages.

Le cas échéant, joignez toutes pièces justificatives et preuves documentaires qui associent la pollution au navire suspecté du rejet. Celles-ci incluent les photographies et les enregistrements vidéo ainsi que la collecte et l'analyse chimique d'échantillons d'hydrocarbures si vous en avez. Indiquez si les autorités publiques ont été avisées du déversement ou porté assistance et fournissez, si vous le pouvez, le nom et les coordonnées de la personne contactée ou présente.

Partie 4. Description des mesures prises pour le nettoyage ou pour la prévention de la pollution

Indiquez si la réclamation porte sur les travaux de nettoyage, de prévention de la pollution ou des deux. Décrivez brièvement le travail que vous avez effectué pour le nettoyage des navires, de l'équipement endommagé ou de l'environnement ou les mesures prises pour prévenir ou réduire les dommages de pollution. Indiquez la date où ces mesures ont été réalisées et joignez toutes photographies disponibles. Le cas échéant, décrivez les travaux entrepris par l'organisme gouvernemental responsable ou par des entrepreneurs commerciaux qui n'étaient pas engagés par vous.

Guide de soumission pour petites réclamations

Partie 5. Matériel et des fournitures utilisés, y compris les coûts

Fournissez le coût de tous les matériaux et fournitures qui ont été utilisés pendant les opérations. Spécifiez les types et la quantité des matériaux utilisés, le taux de location ou le prix unitaire des achats et le coût total incluant les taxes. Le coût des matériaux qui n'ont pas été entièrement utilisés et qui peuvent servir à un autre moment doivent être exclus des charges ou calculé au prorata. Veuillez joindre des copies des factures d'achat indiquant la date de paiement.

Partie 6. Services obtenus par contrat, y compris les coûts

Documentez les services commerciaux que vous avez acquis pour les opérations. Fournissez les originaux des factures des entrepreneurs indiquant clairement que les travaux exécutés ou les services rendus appuyaient les opérations de soutien. La facture doit inclure le coût unitaire des équipements spéciaux déployés, le taux horaire et la durée d'utilisation. Les frais de mobilisation et de démobilisation devraient être énoncés clairement et distincts des coûts d'utilisation sur place. Tous les contrats de services, y compris ceux des sous-traitants, devraient être étayés par des feuilles de temps du personnel de l'entrepreneur indiquant les détails des affectations. Le cas échéant, fournissez le rapport coût/efficacité et autres raisons justifiant le choix d'un entrepreneur particulier. Fournissez une preuve de paiement, y compris la date et joignez les copies d'offres permanentes, contrats et documents d'appel d'offres auprès des entrepreneurs commerciaux.

L'article 7. Frais de voyage

Documentez les frais de déplacement pour tous les membres du personnel affectés pour le nettoyage ou pour la prévention de la pollution en identifiant le nom du voyageur, la période couverte, le mode de transport et le lieu. Fournissez les documents de voyage montrant les dépenses telles que les billets d'avion, frais de traversier, kilométrage des véhicules, indemnités de frais pour les repas et hébergement incluant les reçus correspondants.

L'article 8. Salaires et heures supplémentaires

Fournissez les coûts du personnel participant au nettoyage ou pour la prévention de la pollution. Indiquez le nom de chaque travailleur, son rôle, la date à laquelle les travaux ont été effectués et les taux horaires pour les salaires et les heures supplémentaires. Joignez une copie des registres de la compagnie indiquant le paiement des salaires et des heures supplémentaires. Au besoin, rajoutez tous autres documents pertinents tels que des listes d'activités et journaux de bord.

L'article 9. Véhicules, navires, équipements de contre-mesures et autres déployés, y compris les coûts

Documentez l'utilisation des véhicules et navires déployés au cours des opérations de soutien. La description devrait inclure le type d'équipement utilisé, la distance parcourue, le but de l'utilisation, la durée du déploiement et les taux de rémunération horaire et journalier. Identifiez tous les équipements déployés au cours de l'opération et décrivez brièvement le but de leur utilisation. L'information devrait inclure la date de l'affectation, la catégorie d'équipement et le type, taux de location, tarifs de veille, périodes d'utilisation, de mobilisation et de démobilisation. Joignez les documents supplémentaires, selon les besoins.

L'article 10. Frais supplémentaires

Documentez tous frais résiduels tels que les coûts de traitement des polluants et des équipements contaminés et autres dépenses directement liées à l'objet de cette réclamation.

Si vous avez des questions concernant la façon de répondre à ce formulaire, soumettez les à reclamations@cidphn.gc.ca